

ÉDITO

DES RAISONS D'ESPÉRER



Dans un précédent numéro nous disions que l'on ne peut jamais prévoir une explosion sociale.

On peut y travailler mais sans savoir quand et comment le résultat surviendra.

On peut considérer qu'après 4 ans de reflux, nous sommes aujourd'hui dans une phase significative de «montée des luttes» selon le jargon syndical.

Les mouvements <contre la Loi Travail regroupant jeunes et salariés, mais aussi bien d'autres comme les fonctionnaires, cheminots, intermittents du spectacle etc.>, se sont développés ces dernières semaines...

Les Nuit Debout depuis le 31 mars en sont une expression particulière. Le succès du film «Merci patron» illustre aussi ces réactions.

Les sondages ne s'y trompent pas, puisque malgré les discours de «ni droite ni gauche» 8 français sur 10 affirment que la lutte des classes existe.

Certes ce n'est pas assez et les «Nuit Debout» confirment une grande défiance envers les syndicats et les partis.

Cependant ces actions montrent une volonté de changer la société, les discours alternatifs mieux connus occupent plus de place dans les médias.

Restent deux impératifs: amplifier le mouvement et construire des organisations où chacun trouve sa place.

Mais aujourd'hui nous avons davantage de raisons d'espérer.

INDECOSA: un outil efficace pour le syndicat

L'association pour l'INformation et la DEFense des CONSommateurs SALariés (INDECOSA-CGT) est née en octobre 1979 d'une volonté de la CGT de se doter de moyens nouveaux pour agir dans les domaines de la consommation, de l'environnement et du cadre de vie.

Aujourd'hui, l'association se développe sur tout le territoire et est composée d'associations départementales et d'antennes locales.

INDECOSA-CGT a également sa place dans l'entreprise, même si ce n'est pas, à priori, évident à mettre en œuvre (pas de local, pas d'heures de délégation, pas de matériel, pas de subvention). Pourtant, le lien est approprié, car les salariés y passent plus de la moitié de la journée et peuvent parfois échanger entre collègues. Des permanences existent dans certaines entreprises, comme, en GIRONDE à l'Hôpital Pellegrin.

Le but d'INDECOSA-CGT est, à l'égard des consommateurs (les salariés avec ou sans emploi, les actifs comme les retraités),

- le conseil,
- la défense des droits individuels et collectifs,
- la représentation dans les instances auprès des pouvoirs publics.

Ouverte à tous, l'association est «l'organisation CGT des consommateurs»; elle est donc amenée à prendre en compte les problèmes soulevés par les adhérents de la CGT en priorité, mais aussi ceux des autres salariés sans distinction. Cette adhésion est de droit lorsque l'on est adhérent CGT. Pour les autres,

l'association ne peut intervenir que si le consommateur adhère à INDECOSA-CGT (cotisation de 30 € par an ou 50 € avec l'abonnement à 6 numéros du IN magazine).

Ses champs d'intervention sont multiples puisqu'ils concernent toutes les questions qui naissent du rapport hors travail (qui reste le champ exclusif d'intervention de l'organisation syndicale): Transport, logement, prix, assurance, surendettement, achat de biens de consommation, banque, crédit, démarchage à domicile, enseignement, jeux, loteries, justice, vacances, rapport avec les services publics, etc...

INDECOSA-CGT s'est dotée de plusieurs outils:

- IN magazine qui est la revue bimestrielle sur abonnement.
- Consom'info est un bulletin d'information gratuit pour les consommateurs. Il traite des sujets comme la sécurité alimentaire, la filière bio, l'électricité, les déchets ménagers, l'eau, etc...
- Un site internet (www.indecosa.cgt.fr) pour le public et les militants.

En GIRONDE, l'association départementale se trouve à la Bourse du Travail (Rez de chaussé - 44, Cours Aristide Briand à 33000 BORDEAUX).

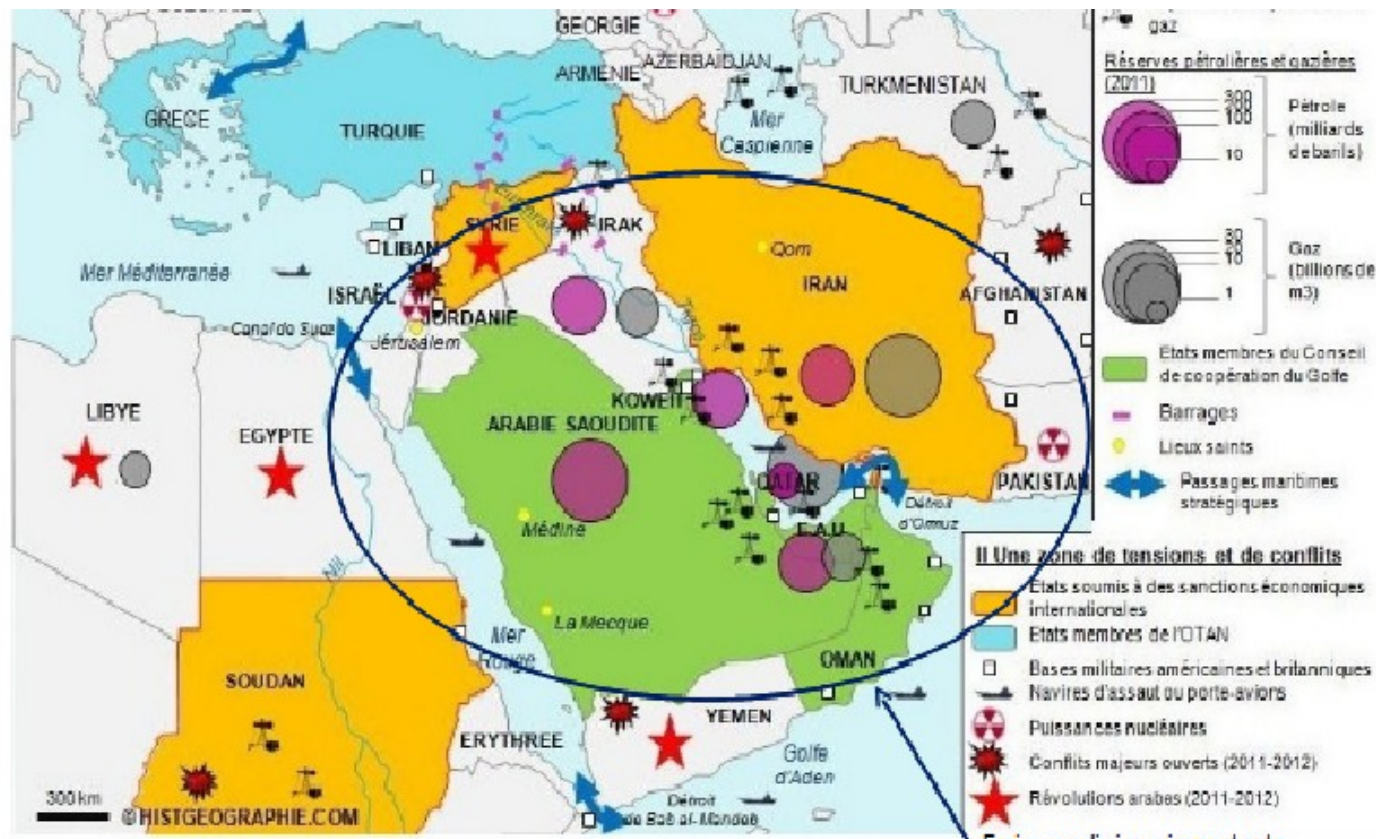
Une permanence a lieu les jeudis matins de 9h30 à 12h30 ou sur RDV au 06 73 88 25 35. L'association départementale peut également être contactée par mail (indecosa33@cgt-gironde.org).

Sommaire

page 1: Edito – Indecosa
page 4: Vers la création du syndicalisme à l'E,N,I,
page 6: Peuples migrants Agenda

pages 2 et 3: Moyen Orient
page 5: Compteur Linky

Le Moyen Orient: une histoire atrocement compliquée.



Berceau de notre civilisation depuis les Sumériens, le Moyen Orient constitue un creuset de vie pour de nombreux peuples ainsi qu'un carrefour économique de premier plan par ses ressources pétrolières et par sa situation géographique stratégique.

Une mosaïque d'ethnies peuple la région :

les Arabes occupent l'Égypte, la péninsule Arabique (actuellement: l'Arabie Saoudite, Yémen, Oman, Émirats Arabes Unis, Qatar...),

les Perses sont installés en Iran et sur l'actuel Afghanistan, les Turcs regroupés en Turquie se retrouvent aussi dans les pays d'alentour de la mer Caspienne jusqu'en Ouzbékistan, l'ethnie Kurde se répartie sur une région actuellement à cheval sur la Turquie, l'Irak et l'Iran. Les Kurdes ne possèdent pas de territoire politiquement reconnu.

Les trois grands monothéismes du monde y ont trouvé naissance : le Judaïsme (territoire actuel d'Israël et

Liban), l'Islam sunnite (Égypte, Turquie, partie de l'Irak, péninsule Arabique...), l'Islam chiite (Iran, partie de l'Irak et partie du Yémen), et enfin des foyers de christianisme au Liban, en Palestine et en Égypte.

Jusqu'à la première guerre mondiale l'Empire Ottoman domine la région. Mais les puissances occidentales avancent leurs pions politico-économiques: l'Empire britannique en Égypte et au Yémen, l'Allemagne en construisant une ligne de chemin de fer terminus Bagdad («le Bagdadbahn»), et la France en

du entretenant des places économiques fortes au Liban et en Syrie.

Suite à la première guerre mondiale les accords Sykes (GB)/ Picot (France) interviennent, répartissant les zones d'influences : Chypre, la Palestine, et l'Irak tombent sous contrôle britannique tandis que l'état du grand Liban et la Syrie passent sous celui de la France

La péninsule Arabique, étendue désertique ALORS «sans intérêt économique» se trouve confiée à la dynastie Fayçal.

Dès 1922 s'ouvre une période de colonisation marquée par des révoltes civiles et militaires caractérisées par des mouvements de grande ampleur et la naissance du panarabisme.

La seconde guerre mondiale et ses suites (notamment création de l'état d'Israël et de l'entité Palestinienne) complexifient les problèmes internes de chaque état, et plus grave, de nation à nation. Les rapprochements politiques s'effectuent sous les liens de positionnements politiques et de cristallisations

communautaires: chiites-sunnites- juives-chrétiennes... A ce jour, il n'est guère permis d'espérer, à court terme, une évolution pacifique et démocratique d'une région, qui sous l'emprise des pétrodollars, de l'intransigeance des religions et des rivalités politiques demeure plus que jamais, sujette aux ambitions primaires et guerres fratricides.

Une seconde conclusion tirée de «Murmures à la jeunesse» de Ch. Taubira:

«Impossible que nous n'ayons rien à dire sur le Moyen Orient, spectaculaire échec de deux générations, malgré Ytzhak Rabin, monumental. Impossible que nous ayons perdu la mémoire des intrigues et ingérences en Iran et de leurs conséquences. Impossible que nous soyons étrangers au chaos en Libye. Impossible que les pétromonarchies aient prospéré à notre insu, que la notabilité de régimes autoritaires se soit construite sans notre complaisance, que les frontières aient valsé à notre corps défendant, que la dissymétrie en pertes humaines dans

les guerres technologiques ne soient portées à notre débit. Impossible d'ignorer que l'impotence et l'impuissance des instances multilatérales ne finissent par être néfastes. Impossible que nous soyons innocents de l'état du monde, des inégalités, des prédateurs qui perdurent, du détournement des richesses, des connivences en corruptions, de l'oppression des femmes, de la persistance des maladies de la misère, des faibles progrès en éducation, de la prolifération des armes, de la confiscation des territoires, des déprédations sur les lieux de vie

Nous ne portons pas le poids du monde sur nos épaules, mais nous ne pouvons nous exonérer des effets de nos choix géopolitiques, des sources contestables de certains de nos comforts, de nos défaillances de solidarité».





Une aventure que les moins de soixante quinze ans ne peuvent pas connaître. A l'époque l'Ecole Nationale des Impôts était installée rue Montmorency à Paris.

L'Administration avait confié les relations «élèves-stagiaires - administration» aux bons soins d'une amicale. Par ailleurs toute distribution de tract syndical était formellement interdite dans l'enceinte du vénérable Hôtel de Montmorency.

Ce règlement, d'un autre âge paru anormal au plan du droit en vigueur dans la fonction publique où les organisations syndicales avaient droit de cité.

Offusqué, notre groupe «d'Internes» originaires pour la plupart des Contributions Indirectes décidèrent de mettre fin à cette mascarade de «relations démocratiques».

Pour cela il nous fallait investir l'Amicale et la neutraliser.

Ce fut fait lors des élections des délégués de classe au cours desquelles les militants des CI et de quelques camarades internes originaires des Contributions Directes (à l'époque les syndicats des CI et des CD menaient au

sein de la DGI une même et unitaire politique syndicale) furent désignés sans problème.

L'assemblée générale de l'Amicale fut ensuite convoquée. Peu de représentants de seconde année d'études vinrent, et il fut facile à nos représentants de proposer la dissolution de l'Amicale. Cela provoqua le grand étonnement du Directeur des études qui demanda comment dans ces conditions gérer le foyer. Notre réponse fusa: les raquettes de ping-pong se

gouverneraient elles-mêmes,... mais il ne compris pas où nous voulions en venir.

Le soir même nous étions rue de Solferino (actuel siège du PS, mais à l'époque : sièges des syndicats CGT de la DGI, de la Fédé des Finances, de l'UGFF et de la FEN) et fûmes reçus par René Bulh secrétaire général du SNACI flanqué de Jacques Roché et René Richard.

La création d'une section ENI du Syndicat des Contributions Indirectes et Services Fusionnés fut décidée, un bureau provisoire désigné... et J. Roché et R. Richard chargés de suivre la nouvelle structure et d'épauler les militants.

C'était parti.

Le début de 1964 constitua «un tour de chauffe» au cours duquel l'action syndicale se concrétisa par des audiences auprès du Directeur de l'école (sans être dupe, il s'obstinait à voir en nous, non des syndicalistes mais des responsables de la défunte amicale !) de la production et la distribution de circulaires ponctuelles sur la scolarité à l'ENI, les indices de début de carrière, la revalorisation de

l'indemnité de scolarité et, bien sûr, l'exercice entier, du droit syndical à l'intérieur de l'école.

Nos «papiers» étaient distribués sous le porche d'entrée de l'Ecole, malgré les dispositions du règlement intérieur qui interdisait, (question de standing?), toute distribution aux abords immédiats de l'Ecole, mais qui obligeait, toujours le standing...le port de la cravate! Un appariteur nous faisait la chasse, mais ses interventions se firent au fil des jours de moins en pressantes.

A la rentrée 1964: changement de «braquet» avec la parution du bulletin d'information n°1 tiré sur les ronéos de Solferino.

Un «tabac», notamment auprès des «externes» qui, à sa lecture découvrirent la réalité des choses concernant leur formation, leur future carrière (statut, indices etc.) ainsi que les modalités de leur future affectation dans les services. Les «magistrats» des impôts prirent conscience de leur piètre situation de fonctionnaires et participèrent en nombre à une belle manifestation (Solferino- rue Saint Honoré -Ministère rue de Rivoli) regroupant les inspecteurs élèves de la DGI, du Trésor, et des Douanes qui se termina par un sit-in dans la cour du Ministère, sous les fenêtres de V. Giscard d'Estaing, alors ministre des finances.

La bataille pour la revalorisation des indices de début de carrière du cadre A se trouvait bel et bien lancée.

L'année scolaire 64/65 se terminait par une très bonne assemblée générale d'avant congrès à laquelle prirent part R.. Bulh, secrétaire général du SNACI, R. Richard et G. Goulard président de la Caisse de secours et ...par un n°10 de notre«journal» qui pouvait titrer sur la reconnaissance de l'exercice du droit syndical à l'ENI.

C'était il y a cinquante ans!

Compteur Linky?



ERDF a 35 millions de compteurs à poser en France d'ici à 2021, et en Gironde 850.000, dont 100.000 fin 2016. Les premières communes concernées sont Bordeaux, Bègles, Bruges, Le Bouscat et Villenave-d'Ornon.

Dangereux ou pas ? Les experts d'ERDF rassurent d'un côté, les associations Robin des toits et Next-up inquiètent de l'autre... Le compteur Linky fait l'objet d'informations contradictoires quant à ses éventuels risques pour la santé, entraînant polémiques, protestations, et quelques délires sur les réseaux sociaux !

Il faut savoir que l'exposition domestique aux ondes électromagnétiques vient avant tout des téléphones portables (beaucoup plus que de leurs antennes-relais), et du Wi-Fi (tous les réseaux sans fil) beaucoup plus que de la technologie CPL (courant porteur en ligne = le réseau électrique de l'habitation) utilisée pour le compteur. Elle est déjà très répandue tant pour la domotique que pour assurer la connexion à Internet. Face à toutes ces sources, la contribution du compteur Linky semble mineure...mais elle existe et s'y ajoute .

Peut-on le refuser ? Qu'il s'agisse d'un compteur classique ou de Linky, la règle est la même : notre compteur électrique ne nous appartient pas. L'article 6-2 des conditions générales de vente d'EDF précise que « *le dispositif de comptage est fourni et posé par ERDF. Il fait partie du domaine concédé* ». L'article 6-3

ajoute que « *le dispositif de comptage est entretenu, vérifié et renouvelé par ERDF* ». Il est expressément stipulé dans le contrat que le gestionnaire de réseau peut « *procéder au remplacement des appareils en fonction des évolutions technologiques* ».

Les communes qui ont voté contre l'installation des compteurs Linky sur leur territoire (votes en conseil municipal), appellent à refuser la pose. Mais pour celles qui se sont destituées de leur compétence au profit d'une autorité organisatrice (structure intercommunale, syndicat de l'énergie), le vote du conseil municipal peut avoir une portée symbolique, mais il n'a pas de valeur juridique.

« *Le maire pourrait à la rigueur faire valoir son pouvoir de police en prenant un arrêté municipal d'interdiction, estime la FNCCR (Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies), mais cela supposerait que le risque soit grave ou imminent* ».

Quels risques si on refuse le compteur Linky ? Pour l'instant ERDF ne va sans doute pas perdre de temps à tenter de convaincre les abonnés récalcitrants. Dans l'avenir, c'est différent, la généralisation des compteurs Linky étant une obligation légale bien cadrée (loi + décret d'application + arrêté). Toutes les opérations se faisant à distance, les déplacements pour les relevés des compteurs qui n'ont pas été changés pourraient être facturés. Les recours seront difficiles en cas de facturations élevées concernant les compteurs classiques. Le jour où l'ancien compteur tombera en panne, l'intervention se soldera par la pose d'un compteur communicant. En clair, le risque maximum encouru est la résiliation du contrat et donc l'arrêt de la fourniture d'électricité !

Excès de pouvoir, atteinte aux libertés... En 2012, l'UFC a engagé [une action contre l'arrêté de généralisation](#). Sans succès. En 2013

elle a saisi le Conseil d'État pour obtenir l'annulation de l'arrêté qui a acté la généralisation des compteurs électriques Linky. Le recours a été rejeté.

Et quelques mensonges... Contrairement aux exigences européennes et aux promesses du Grenelle, les compteurs communicants ne permettent pas aux consommateurs de « *mieux connaître leur consommation d'énergie en temps réel et ainsi de la maîtriser* ».

En vertu de la loi, les données de comptage relèvent d'une mission de service public incombant à ERDF. Pourtant, l'arrêté a délégué la gestion de ses données aux fournisseurs et ne garantit pas l'accès de tous à ses informations (à ce sujet voir délibérations de la CNIL sur la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel).

L'installation du nouveau compteur n'est pas gratuite. Elle sera payée indirectement par l'ensemble des consommateurs. Au titre de l'article 5 du décret n° 2010-1022 du 31 août 2010, le coût global sera intégré dans le tarif d'utilisation du réseau public de l'électricité (TURPE), facturé sous le nom de « tarif d'acheminement ». Les estimations officielles faites par le gestionnaire de réseau (ERDF) pour le compteur sont de 4,5 milliards d'euros, soit environ 128 euros par compteur.

Bref, ces compteurs sont conçus essentiellement dans l'intérêt du gestionnaire de réseau et des fournisseurs d'énergie et bien peu dans celui des consommateurs. L'opération semble être fructueuse puisque GRDF annonce l'installation de son compteur communicant « Gazpar » (pour 11 millions de clients du gaz naturel de 2016 à 2022), et que le déploiement des « compteurs d'eau intelligents » est en cours. Affaire à suivre...!

Source : informations Union Fédérale des Consommateurs Que Choisir

PEUPLES MIGRATEURS: Fuir la guerre, la torture, pour un peuple est une question de survie



Aujourd'hui des réfugiés fuient la Syrie ou le Moyen Orient déstabilisé, ils viennent parfois de plus loin, d'Afrique ou d'ailleurs, jetés de chez eux par une situation économique, politique, climatique, religieuse vers des contrées plus sûres. Ils affluent donc parfois au risque de leur vie sur des bateaux délabrés. Deux à trois millions entassés aussi dans les camps de Jordanie ou d'ailleurs.

Ils arrivent aux portes de l'Europe. Des quotas ? Pas de quotas ? Contrôle aux frontières, rideaux de barbelés ? Solidarité ou manifestations xénophobes ?

L'accueil :

- L'Allemagne, pour les 6 premiers mois de 2015, a accueilli plus de 75 000 demandeurs d'asile. La situation économique de l'Allemagne nécessite cet apport de population pour pallier les problèmes d'emplois, la population vieillissante (moins de 2 enfants / par femme). Surtout la recherche de cerveaux pour pallier l'essoufflement du progrès technique.
- La Pologne les rejette
- la Hongrie, l'Italie, la Suède, le Royaume Uni et la France comptabilisent un nombre à 5 chiffres tous les ans

L'extrême droite surfe sur la vague raciste et antimusulmane. Le terreau de la crise, ce sont 60 à 65 % de nos compatriotes qui estiment que les étrangers sont trop nombreux.


Pourtant, pas d'explosion de chiffres : en 2013, 60 461 demandeurs d'asile, seulement 11 428 demandes acceptées. En 2015, les demandes sont essentiellement pour raisons économiques (Soudan, République Démocratique du Congo...)

Certains pointent du doigt les quelques uns qui profitent des flux migratoires pour s'infiltrer vers la communauté européenne (islamistes ou voyous).

Pourtant, c'est en accueillant plus de migrants musulmans rescapés de Daech et en sachant les intégrer qu'est la chance de combattre l'horreur intégriste. La crispation économique et la peur de l'islam ne se justifie pas.

Tous les mouvements populistes (Front National, Vrais Finlandais, UKIP britannique...) minoritaires ont le vent en poupe. On dirait que les discours pour contrer ces poussées racistes soient dissonants sinon inaudibles.

En réflexion, dans la Silicon Valley, 43, 9 % des entreprises sont fondées par des migrants (chiffres de 2012) venus en majorité de l'Inde et de Chine...

| Cinéma | Action | Agenda |
|--|--|--|
| <p>A voir le film « MERCI PATRON » de François Ruffin. Il totalise plus de 300 000 entrées fin avril, une performance pour ce genre de film qui ne dépasse pas habituellement les 50 000 entrées. Il raconte, avec humour, l'impossible croisade de Serge et Jocelyne Klur (en fin de droits après leur licenciement d'une usine de confection dans le Nord) contre le groupe LVMH de Bernard Arnaud. « Victoire » du pot de terre contre le pot de fer !!!</p> | <p>Lors d'une rencontre le 12 avril 2016, l'Intersyndicale (UCR-CGT, UCR-FO, UNAR-CFTC, UNIR-CFE-CGC, SFR-FSU Retraités, FGR-FP, Ensemble & Solidaires-UNRPA (UNIRS-Solidaires et LSR étant excusées) a décidé de faire du 9 juin une nouvelle journée d'actions et de mobilisation nationale dans les territoires, afin d'exiger la revalorisation des pensions. Préalablement, l'Intersyndicale va interpeller les groupes parlementaires pour faire entendre la voix des retraités, leurs exigences, avant la prochaine Loi de Finances.</p> | <p>Assemblée générale des retraité(e)s</p> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; text-align: center;"> <p>jeudi 19 mai à 9h30 Bourse du travail 4° étage salle 430 44 Crs Aristide Briand Bordeaux</p> </div>  |